

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2013

Membres présents : 15/19

L'an deux mil douze, le trois avril à 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Claude THIRIET : M.Michel STOCKER et Mme Pascale STIRMEL, adjoints au maire, MM.Michel SPITZ, Richard LEGOLD mandataire de M.Didier SCHAEFFER, Mme Sabine SCHMITT, MM. Christophe SCHMITT mandataire de M.Pierre METZ, Michel METZ, Claude KOST, Dominique MAURER, M.Jean-Georges HATTERER, Jean-Raymond HUART

Absents excusés : MM.Christian METZ, Didier MEYER, Arnaud SCHALLER et Mme Véronique KAUFFER.

En préambule, le point le suivant est ajouté à l'ordre du jour : « Dénomination du jardin de l'ancien presbytère et de l'ancien terrain de basket-ball ».

Lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2013 (11 voix pour, (4 abstentions : MM. Michel SPITZ, Jean-Raymond HUART -absents lors de cette réunion- et Christophe SCHMITT et Dominique MAURER), M.Christophe SCHMITT constate l'absence du montant des titres annulés concernant les frais d'exploitation du club-house. Monsieur le Maire répond que dans un souci de transparence cette somme de 6.203,51€ figurera au PV de la présente réunion, sans aucun problème.

1)BUDGET PRIMITIF 2013

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, présente les différentes propositions arrêtées en dépenses et en recettes par la Commission des Finances lors de sa séance du 19 mars dernier :

* Fonctionnement	1.416.000,-€
* Investissement	1.059.000,-€

Ces chiffres sont avalisés par 14 voix pour, abstention de M.Christophe SCHMITT

Les crédits approuvés permettront notamment les investissements suivants : travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie (40.000,-€), achèvement des toilettes publiques (100.000,-€), parking complexe sportif (40.000,-),chemin bétonné (15.000,-), démolition de l'ancien club-house (80.000,-€), illumination de la chapelleSte-Marguerite (60.000,-€) et provision pour le hangar communal (120.200,-).

Par ailleurs, les décisions suivantes ont également été prises :

*aucun changement de l'ensemble des tarifs communaux sauf les concessions trentenaires du cimetière qui passent de 117,-€ à 120,-€ le m2 (Unanimité),

*vote d'une enveloppe globale de 2.150,-€ qui serareversée aux associations au prorata du nombre de licenciés jusqu'à 18 ans (Unanimité),

* fixation, sans hausse, des taux d'imposition 2013 suivants :

Taxe d'habitation :	12,23%
Taxe foncier bâti :	7,58%
Taxe foncier non bâti :	29,03%
Cotisation foncière des entreprises :	15,69% (Unanimité)

.....

2)AFFAIRES COMPTABLES

Se référant à la délibération du 07 février 2013, le Maire propose de rectifier l'article 9 de la convention de mise à disposition des locaux du club-house aux associations locales comme suit :

Ancienne rédaction :

Les frais de chauffage, eau, électricité, téléphone, seront à la charge des associations occupantes.

Le paiement des taxes foncières et des assurances, à part celles prévues à l'article 6, sera assuré par la commune.

Les deux associations occupant les locaux de rangements seront exonérées de ces charges en raison de leur faible consommation. Ce point pourra être revu si nécessaire et à la demande de l'une des parties signataires de la présente convention.

Nouvelle version :

Les frais de chauffage, eau, électricité, ordures ménagères, seront à la charge des associations occupantes à hauteur de 50%, la commune payant le solde (50%).

Les frais de téléphone (abonnement + consommation) seront à la charge des associations occupantes.

Le paiement des taxes foncières et des assurances, à part celles prévues à l'article 6, sera assuré par la commune.

Les deux associations occupant les locaux de rangements seront exonérées de ces charges en raison de leur faible consommation. Ce point pourra être revu si nécessaire et à la demande de l'une des parties signataires de la présente convention.

Par 9 voix pour, 3 abstentions : Mme Sabine SCHMITT, Dominique MAURER et M.Jean-Georges HATTERER, 3 contre : MM.Christophe SCHMITT mandataire de M.Pierre METZ et Jean-Raymond HUART, le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

M.Christophe SCHMITT regrette ce choix. M.Jean-Claude MANDRY, Maire, précise que les tarifs appliqués aux utilisateurs des salle polyvalente et multisports ne correspondent en aucun cas aux frais engagés. Dans un souci d'équité et d'encouragement permanent de la vie associative cette décision lui semble donc tout à fait justifiée. Le soutien aux associations constitue un investissement dans la mesure où nombre de nos jeunes sont efficacement encadrés par des bénévoles qu'il convient de conforter.

Par ailleurs, le conseil

*alloue les subventions (c/6574-Divers) suivantes :

- a)Musique Ste-Marguerite (1000,-€) pour l'achat d'un bugle (Abstention de M.Michel METZ)
- b)M.Jean-Georges HATTERER (500,-€) dans le cadre de sa formation d'artificier. Il est précisé qu'il interviendra gratuitement lors des futures manifestations locales (Abstention de l'intéressé)
- c)Souvenir français (135,-€) comme participationaux frais d'organisation d'une visite du Vieil Armand destinée à une classe de l'école élémentaire (unanimité),

*fixe le loyer mensuel du logement situé au-dessus du bureau de poste à 350,-€ (unanimité)

*dans le cadre du sinistre de la fontaine de la place de mairie, accepte un remboursement de 5.799,88€ (unanimité).

.....

3)DENOMINATION DE LIEUX PUBLICS

Après avoir entendu toutes les explications de M.le Maire,
l'assemblée,

*décide de dénommer le jardin de l'ancien presbytère en « Parc du Château », 14 voix pour,
1 voix « Central Park » de Mme Sabine SCHMITT

*attribue à l'ancien terrain de basket-ball de la rue de la Montée le nom de « Parking des Remparts »
(unanimité)

4)INFORMATIONS

En fin de séance, M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

*s'engage à réunir la commission des bâtiments avant toute décision finale concernant la demande
de permis de construire du manège Lutz,

*donne connaissance de l'invitation de M.Pierre METZ, conseiller municipal et Mme Noémie SPITZ
à leur mariage fixé au samedi 25 mai, 17h45, à la salle des fêtes à Zellwiller,

*précise que le courrier relatif au dispositif « Duflot » a été réceptionné à la mairie le 25 mars et qu'une
réponse pour le 31 mars n'était donc pas possible,

*rend compte de la réunion organisée à Epfig par Mme le Sous-Préfet et vingt maires du centre-alsace
le 27 mars dernier concernant la présence des gens du voyage,

*fait part que les jeux du parc du Château seront mis à la disposition des enfants ce printemps,

*suite à la demande de M.Michel METZ, donne des précisions concernant les horaires d'ouverture du
périscolaire et informe qu'à l'heure actuelle aucun recours officiel contre le PLU n'a été déposé,

*informe M.Christophe SCHMITT qu'aucune démarche concernant l'aménagement de la zone IIAU
au lieu-dit « Rain » ne sera engagée sans accord préalable du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.